

Perte d'autonomie à domicile : après 85 ans, une femme sur trois

Insee Flash Pays de la Loire • n° 142 • Décembre 2023

En 2021, dans les Pays de la Loire, 6,5 % des personnes âgées de 60 ans ou plus sont en perte d'autonomie à leur domicile. La perte d'autonomie concerne plus de personnes à partir de 85 ans, et davantage les femmes. Ainsi, une femme sur trois est en perte d'autonomie à partir de 85 ans contre un homme sur six. Plus généralement, 22,4 % des seniors vivant à domicile sont limités dans leur quotidien, soit pour se déplacer, voir, entendre ou bien se concentrer. Tout comme la perte d'autonomie, les limitations fonctionnelles sont plus répandues avec l'âge. Sans être en perte d'autonomie ni affectés par une limitation fonctionnelle, 16,4 % des seniors se trouvent tout de même restreints dans leurs activités habituelles à cause d'un problème de santé. Dans la région, un senior sur quatre bénéficie d'une aide familiale ou professionnelle dans sa vie quotidienne.

En 2020, les Pays de la Loire comptent 1 032 000 **seniors** soit 26,9 % de la population. En 2050, sous l'hypothèse d'une poursuite des tendances démographiques, le nombre de seniors augmenterait pour atteindre 1,4 million de personnes, soit 34,2 % de la population régionale. Le nombre de personnes de 85 ans ou plus doublerait pour atteindre 280 000 en 2050. Le vieillissement pose la question de l'accompagnement des personnes âgées et de l'évolution de l'offre en médecins, professions paramédicales, services ou commerces de proximité au fur et à mesure du renforcement des besoins sur les territoires. La **perte d'autonomie** est souvent progressive et peut alors conduire à accompagner le maintien à domicile ou l'accueil en établissement. Seuls les seniors qui vivent à domicile (94,7 % de l'ensemble des seniors) sont étudiés dans ce texte. Leur part est légèrement plus faible qu'en France (95,8 % des seniors) en raison d'une offre en hébergement plus élevée dans les Pays de la Loire ► **encadré**. Cette dernière induit de fait une proportion de personnes en perte d'autonomie résidant à domicile plus faible dans la région, notamment après 85 ans, âge auquel les personnes résident plus fréquemment en hébergement.

65 000 seniors vivant à domicile en situation de perte d'autonomie

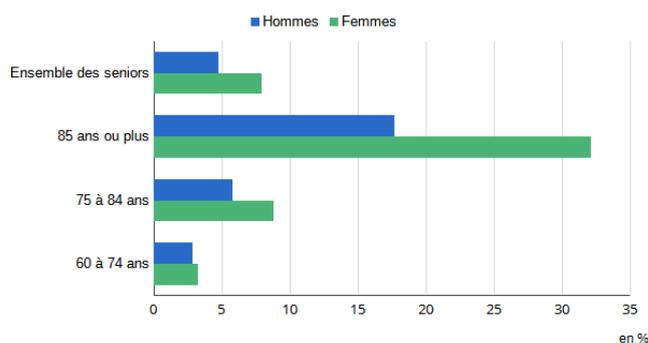
Dans les Pays de la Loire, en 2021, environ 65 000 seniors vivent à domicile et sont en situation de perte d'autonomie. Cette situation concerne 6,5 % des seniors, part proche de la moyenne nationale (7,2 %). L'écart est à relativiser au regard de l'offre en hébergement de la région. La perte d'autonomie se manifeste avec l'âge, puisqu'elle touche 3,0 % des moins de 75 ans, 7,5 % des 75-84 ans et 26,9 % des personnes âgées de 85 ans ou plus.

Les femmes sont plus souvent en perte d'autonomie. En 2021, 32,1 % des femmes de 85 ans ou plus sont en perte d'autonomie

contre 17,7 % des hommes ► **figure 1**. De plus, les femmes ont une espérance de vie plus élevée que les hommes : 85,6 ans en 2022 dans les Pays de la Loire contre 79,7 ans. Elles sont ainsi plus nombreuses parmi les seniors les plus âgés. En 2020, les femmes de 85 ans ou plus sont deux fois plus nombreuses que les hommes du même âge. Au total, deux seniors sur trois en perte d'autonomie sont des femmes.

Par ailleurs, la perte d'autonomie des femmes ligériennes de 85 ans ou plus est proche de la moyenne française. À l'inverse, pour les hommes de 85 ans ou plus, la perte d'autonomie est une des plus faibles des régions métropolitaines (17,7 %). Elle est inférieure de 6 points à la moyenne nationale (23,9 %).

► 1. Part de seniors à domicile en perte d'autonomie par sexe et âge dans les Pays de la Loire en 2021



Note : dans les Pays de la Loire, 32,1 % des femmes de 85 ans ou plus vivant à domicile sont en perte d'autonomie contre 17,7 % des hommes.

Champ : personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile.

Source : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), enquête Vie quotidienne et santé (VQS) 2021.

Un senior sur cinq confronté à des limitations fonctionnelles

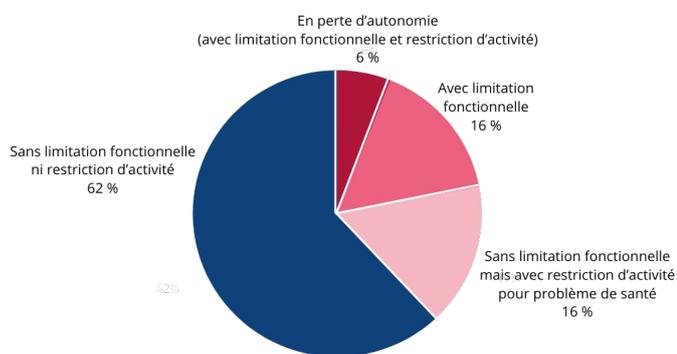
Qu'ils soient ou non en perte d'autonomie, en 2021, 22 % des seniors vivant à domicile ont au moins une limitation fonctionnelle, c'est-à-dire une difficulté physique (monter un étage, lever un bras), sensorielle (voir ou entendre, même avec une correction) ou encore cognitive (prendre une décision, se concentrer). Cette proportion est similaire à la moyenne nationale. Les limitations fonctionnelles les plus fréquentes des seniors sont les difficultés pour bouger, dans la région comme en France métropolitaine. Ainsi, 16 % des seniors ont du mal à marcher 500 mètres ou monter un étage. Enfin, 9 % des seniors déclarent des atteintes sensorielles et 5 % seulement des atteintes cognitives.

Tout comme la perte d'autonomie, les limitations fonctionnelles sont plus répandues avec l'âge. Elles touchent 16 % des seniors de moins de 75 ans. Elles deviennent fréquentes à partir de 85 ans : 59 % des seniors y sont confrontés. Les femmes plus âgées déclarent davantage de limitations fonctionnelles que les hommes : 62 % des femmes de 85 ans ou plus contre 54 % des hommes.

Les problèmes de santé peuvent restreindre les activités habituelles

Sans être en perte d'autonomie ni affectés par une limitation fonctionnelle, 16 % des seniors se trouvent tout de même restreints depuis au moins six mois dans leurs activités habituelles à cause d'un problème de santé ► **figure 2**. Au total, la part de personnes ayant une limitation fonctionnelle ou une **restriction d'activité** est de 38 % pour l'ensemble, elle passe à 75 % pour les seniors de 85 ans ou plus.

► 2. Répartition des seniors en fonction de leur situation à domicile dans les Pays de la Loire



Champ : personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile.

Source : Drees, enquête VQS 2021.

► Source

L'enquête **Vie quotidienne et santé** (VQS) conçue par la direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère en charge des solidarités et de la santé a pour objectif d'établir des statistiques sur les conditions de vie des personnes vivant à domicile, leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et les aides qu'elles reçoivent. En France, entre février 2021 et avril 2022, 334 000 personnes, vivant en France, en domicile ordinaire, tous âges confondus, ont pu répondre par Internet, par téléphone ou en renvoyant un questionnaire papier. Une personne du logement pouvait répondre pour l'ensemble des membres du logement.

Insee Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401
44274 NANTES
Cedex 2

Directeur de la publication :
Arnaud Degorre

Rédactrice en chef :
Laëtitia Vichard

Bureau de presse :
02 40 41 75 89
ISSN 2275 - 9808
© Insee Pays de la Loire

www.insee.fr

[@InseePdL](https://twitter.com/InseePdL)



► Encadré - Une offre élevée d'accueil en établissement dans les Pays de la Loire

Dans les Pays de la Loire, 73,9 % des personnes âgées de 85 ans ou plus vivent à domicile contre 80,3 % en France métropolitaine. Le taux d'équipement en places d'hébergement est le plus haut des régions françaises. Il est de 145,1 places d'hébergement pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus contre 116,2 en France métropolitaine. La région présente une forte accessibilité géographique à l'offre en établissement.

Aides professionnelles ou familiales facilitent la vie quotidienne des seniors

Dans la région, un senior sur quatre reçoit une aide dans sa vie quotidienne. L'aide vient d'un professionnel (infirmier, aide ménagère, etc.), est technique (canne, déambulateur, fauteuil roulant), relève d'un aménagement du logement (barre d'appui, douche adaptée, porte élargie) ou est assurée par l'entourage. En cas de perte d'autonomie, la mise en place d'aides est systématique. Ainsi, 90 % des seniors en perte d'autonomie reçoivent l'aide cumulée de leur entourage et de professionnels, les autres recevant l'une ou l'autre des aides citées.

À partir de 85 ans, 74 % des seniors reçoivent de l'aide : 80 % des femmes contre 64 % des hommes. Plus souvent seules, les femmes ne bénéficient probablement plus de l'entraide au sein du couple. En effet, du fait de leur espérance de vie plus élevée, 72 % des femmes ligériennes de 85 ans ou plus vivent seules contre 31 % des hommes. ●

Ophélie Kaiser, David Morineau (Insee)

► Définitions

Les **seniors** désignent, dans cette étude, les personnes âgées de 60 ans ou plus.

La **perte d'autonomie** est mesurée par le « score VQS » : il synthétise les difficultés rencontrées par les personnes âgées, à partir des questions de l'enquête VQS portant sur leurs capacités fonctionnelles (la personne a-t-elle des difficultés pour voir, même avec ses lunettes ou lentilles de contact si elle en porte ?), leurs difficultés quotidiennes (a-t-elle des difficultés pour sortir de son logement ?) et leur état de santé général (la personne a-t-elle une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable ?). Plus la personne déclare de difficultés sévères, plus elle aura un score VQS élevé et sera alors considérée en perte d'autonomie. Cette perte d'autonomie est proche, mais pas complètement équivalente, à la dépendance au sens de la grille « Autonomie gérontologique groupes iso-ressources » (Aggir), utilisée pour accorder l'allocation personnalisée d'autonomie. Les personnes ayant des **restrictions d'activité** sont celles ayant répondu positivement à la question : « Êtes-vous limité(e), depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? ».

► Pour en savoir plus

- **Dehon M.**, « Davantage de personnes âgées en perte d'autonomie à domicile dans les départements les plus pauvres », *Insee Focus* n° 314, décembre 2023.
- **Carrère A., Monirijavid S.**, « Accessibilité géographique à l'offre médico-sociale et sanitaire pour les personnes âgées : une approche territoriale », *Études et résultats* n° 1279, Drees, septembre 2023.
- **Carrère A. et al.**, « Vieillir à domicile : disparités territoriales, enjeux et perspectives », Rapport n° 41, Institut des Politiques Publiques, mars 2023.
- **Barré M., Chesnel H.**, « La hausse du nombre de seniors dépendants accélérerait à partir de 2023 », *Insee Analyses Pays de la Loire*, n° 75, juin 2019.